

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Ville de Waterville

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Justin Doyle, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **3 octobre 2021**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le **mercredi 27 octobre 2021** (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

170, rue Principale Sud
Waterville, Québec
JOB 3H0
819 837-2456 poste 126

SIGNATURE

Donné à Waterville, ce 9 septembre 2021


Présidente ou président d'élection

SMC-9-VF (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341 et 659.4

Ville de Waterville

Élections générales municipales du 7 novembre 2021

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

Le formulaire à remplir varie selon la personne qui fait la demande* :

- La ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2 ci-joint ;
- Les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMR-9.1, ci-joint.

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

* Pour que la demande soit valide pour l'élection de 2021, la municipalité doit la recevoir **au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision**. La présidente ou le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Justin Doyle

Adresse postale
170, rue Principale Sud
Waterville, Québec
JOB 3H0

819 837-2456 poste 126